

RÈGLEMENT de course du 37^{ème} TRIATHLON DE LA TOURAINE

Applicable aux épreuves M individuel, S individuel et S en relais de Type B *

*Relais Type B - Chaque concurrent réalise une ou deux disciplines avant de passer le relais

Article 1 : La Réglementation Générale est celle de la F.F de Triathlon en vigueur le jour de l'épreuve (site FFtri.com, accueil>pratiquer> réglementation sportive/Réglementation sportive 2022 documents à télécharger
Téléchargement : <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>
Exception : L'épreuve du relais S n'est pas accessible aux benjamins

Organisation :

L'organisateur n'est en aucun cas responsable des vols qui pourraient être commis à l'intérieur de l'Aire de transition ainsi que sur les Parkings extérieurs mis à disposition des Triathlètes.

L'organisateur fournit à chaque concurrent

→ 1 bonnet de bain non numéroté.

→ 2 dossards par athlète sauf si l'organisateur impose la ceinture porte dossard.

→ Une étiquette avec numéro de dossards à fixer sur le vélo et de 5 cm de hauteur minimum.

- **Obligation concernant les dossards :**

Pour le 37^{ème} triathlon de la Touraine l'utilisation de la ceinture porte dossard est obligatoire. Elle placée au plus bas au niveau de la taille.

A défaut et exceptionnellement si le concurrent n'a pas de ceinture porte dossard, **il ne sera pas pénalisé et pourra prendre le départ.**

A sa demande un deuxième dossard sera fourni par l'organisateur. Celui-ci sera fixé en trois points minimum sur le vêtement à l'aide d'épingles fournies avec les dossards.

Les dossards **sont portés dans le dos** sur la partie cyclisme et **sur le ventre** sur la partie course à pied.

Le dossard n'est pas obligatoire en Natation.

Chronométrage : La puce fournie par le chronométreur sera installée au dessus de la cheville. Pour les relais le transfert de la puce se fera dans l'aire de transition

Aire de transition

Surveillance de l'aire de transition : L'organisation filtre de manière stricte les entrées et sorties de l'aire de transition pendant toute la plage horaire d'ouverture de l'aire de transition définie par l'organisateur. Seuls les athlètes et les personnes accréditées et clairement identifiées peuvent accéder à l'aire de transition.

Concurrents :

- Les concurrents présentent leur matériel aux arbitres à l'entrée de l'Aire de Transition.
- Les concurrents devront limiter le matériel introduit dans l'aire de transition à celui strictement nécessaire à la course.
- Le concurrent ne peut utiliser que son emplacement désigné.
- Tout marquage distinctif ou personnalisé permettant au concurrent d'identifier son emplacement est interdit toutefois, la serviette de bain posée au sol est autorisée
- Les changements de tenue doivent impérativement s'effectuer dans l'aire de transition.
- Le transport de la combinaison natation (Triathlon) est effectué par l'athlète qui doit la déposer à son emplacement.
- Si l'organisateur fournit des caisses individuelles, chaque athlète est tenu d'y ranger ses équipements « course » qui ne serviront plus sur l'épreuve.
- Tous les déplacements s'effectuent dans les allées prévues à cet effet (interdiction de couper au travers des emplacements).
- **Les déplacements avec le vélo s'effectuent à pied, vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire fixée. Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie de l'aire pour application de cette règle.**
- Les concurrents positionneront leur vélo et leur matériel de façon à ne pas gêner d'autres concurrents. Ils ne doivent pas déplacer le matériel d'un autre athlète.
- Seuls les concurrents inscrits sur l'épreuve en cours ou les titulaires d'une accréditation délivrée par l'organisateur sont autorisés à pénétrer dans l'aire de transition.
- Toute personne non accréditée qui pénètre dans l'aire de transition expose le concurrent qu'il supporte à des sanctions. Une fois entrés dans l'aire de transition, les vélos ne peuvent plus être ressortis ou modifiés avant le départ de l'épreuve.

Obligations et règles de conduites du concurrent :

Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve et d'avoir un matériel adapté à la compétition à laquelle il participe.

L'utilisation de tout dispositif ou artifice, mécanique, motorisé ou non, permettant d'améliorer la performance et/ou soulager l'effort du participant est interdit.

Le concurrent doit connaître et respecter : la Réglementation Sportive, les règles de circulation du code de la route, le règlement de la course, ainsi que les instructions des officiels.

Il doit connaître les parcours définis par l'organisateur et les suivre entièrement. S'il quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent en est responsable.

Il doit faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course).

A ce titre, toutes insultes, tous propos homophobes ou discriminatoires ainsi que tous comportements contraires à l'éthique sportive sont passibles d'une disqualification et d'une demande de saisine de la commission disciplinaire.

Il doit veiller à ce que ses équipements ne présentent aucun danger pour lui-même ou pour les autres.

Sauf si l'organisateur interdit l'utilisation des caméras embarquées, le concurrent peut les utiliser avec les réserves suivantes :

Les images doivent être mises à disposition de l'organisateur. Aucune image ou vidéo ne pourra être utilisée à des fins commerciales par le concurrent.

Aucune image ou vidéo ne pourra être opposée à l'arbitrage par l'athlète ou toute autre instance. Il ne peut pas utiliser de lecteurs vidéo, audio, téléphone ou tout autre matériel électronique, en fonction d'écoute ou de communication.

En cas de danger immédiat, les athlètes pourront utiliser leurs moyens de communication pour alerter les secours

Les différentes Disciplines

Natation :

→ Le départ sera donné au coup de feu d'un pistolet après décompte de l'arbitre principal.

→ Le départ de l'épreuve S Individuel se fera à 10h.

Le départ de l'épreuve S en Relais de type B sera donné ¼ d'heure après.

Le départ de l'épreuve M à 15h pour les féminines et les hommes 5 minutes plus tard.

→ Les concurrents porteront le bonnet de bain que l'organisateur lui mettra à disposition et récupérera après l'épreuve.

Le vêtement minimum en natation est le maillot non transparent en une ou deux pièces.

→ Les lunettes de natation, masques, pince-nez sont autorisés.

Les aides artificielles sont interdites (tuba, gilets, flotteurs...), ainsi que le recouvrement des mains et des pieds.

→ La combinaison isothermique de natation ne peut comprendre que trois parties au maximum : cagoule, haut avec ou sans manches, un bas. L'épaisseur maximale est de 5 mm. Le recouvrement de deux parties de la combinaison n'excédera pas 5 cm. Le port de la combinaison isothermique n'est autorisé que pour la partie natation et uniquement en fonction des conditions de température de l'eau (cf. tableau ci-dessous). En cas d'obligation, cette dernière devra couvrir à minima le buste et les cuisses. Lorsque le port de la combinaison isothermique est interdit, seul le port d'un maillot de bain ou d'une tri fonction est autorisé.

→ Température de l'eau et combinaison

	JEUNES	DISTANCES XS à M	Distances L à XXL
<i>Combinaison obligatoire</i>		< 16° C	< 16° C
<i>Combinaison Interdite</i>	≥ 24° C	> 24,5° C	> 24,5° C

<i>Annulation natation si T°</i>	< 16° C	< 12° C	< 12° C
---	---------	---------	---------

Cyclisme :

Obligations pour le concurrent

Il est de la responsabilité de l'athlète d'avoir un matériel adapté à la compétition à laquelle il participe et de respecter les obligations ci-dessous :

- Porter un casque de cyclisme rigide en conformité avec les normes de sécurité en vigueur sur le territoire Français.
- Utiliser un cycle uniquement mû par sa force musculaire,
- Utiliser un cycle à 2 roues. (Vélo couché interdit)
- Protéger toutes les extrémités en protubérances (embouts de guidon, sur-guidon, extrémité des câbles...).
- Positionner les ajouts aux guidons ainsi que les poignées de freins afin de limiter les risques de blessure en cas de chute ou collision (pour les cintres droits (type VTT, VTC...). Les ajouts dits « corne de vache » ou « bar ends » sont autorisés.
- Avoir un système de freinage pour chaque roue sur le vélo

Tenue des athlètes :

Concurrent :

- Le torse nu est interdit sur les parties cyclistes et course à pied.
- A 200 mètres de l'arrivée, la tri-fonction doit être refermée au moins jusqu'au bas du sternum. Pas de limite d'ouverture de la fermeture pour le reste de l'épreuve.
- Les bretelles seront gardées sur les épaules.
- La nudité est interdite.

Course à pied

- Le port du casque cycliste est interdit sur toute la partie pédestre.

Article 2 : Dans l'épreuve Relais de type B, le passage du témoin s'effectue à l'emplacement de l'équipe dans l'aire de transition. Dans la zone de passage de relais, à minima un contact physique, entre relayeurs doit être exécuté, mais de préférence la transmission du dossard ou de la puce validera le passage de relais.

Seule l'aide entre les relayeurs d'une même équipe, à l'emplacement qui leur est réservé dans l'aire de transition, est autorisée.

Article 3 : Les concurrents doivent respecter les Zones de Propreté sous peine de sanctions.

Article 4 : Pendant la course, toute aide extérieure est interdite.

Article 5 : Le « drafting » (Rouler en peloton) n'est pas autorisé sur les Triathlons distances **S ind, S en relais de type B et M**. Les concurrents doivent respecter les distances, le code de la route et rouler sur la voie de droite.

Article 6 : Nombre de participants

- La capacité du parc à vélo est de 420 places. Le nombre de participants sur les Triathlons distances **S (comprenant les concurrents du relais Type B) et M individuel seulement** est limité à 420 concurrents

Article 7 : Modalités d'accès à l'épreuve

- Les Triathlon « **distances S ind, s en relais de type B et M** » sont ouverts aux licenciés de la F.F TRI. et non licenciés de la F.FTRI
- Les participants non licenciés devront souscrire à une assurance obligatoire « Pass journée » proposé par l'organisation au moment de l'inscription en ligne.

Article 8 : Temps limite et durée des épreuves.

- Le délai maximum autorisé pour terminer les 2 épreuves **S Individuel** et **S en relais Type B** est de **2h 00**.
- Le délai maximum autorisé pour terminer l'épreuve distance **M** est de **3H**.
- Les concurrents qui n'auront pas franchis la ligne d'arrivée après ces temps limites, seront déclarés hors délais et termineront accompagnés par la voiture Fin de course.

Article 9 : Podiums et Récompenses

- Horaires des podiums :
Triathlon S Individuel et en Relais de type B : 12h 00
Triathlon M : 18h 45
- Conditions d'attribution des récompenses :
Lors de la remise des prix présence obligatoire sur le podium des 5 premiers du classement scratch et 5 premières du classement féminin.
En cas de non respect, la prime correspondante à leur classement ne sera leur sera pas attribuée.
- **Distance S Individuel et Relais de type B** : Voir tableau des récompenses en annexe
- **Distance M individuel** : Les concurrents seront récompensés en fonction de leur classement final (voir Grille des Prix)

Article 10 : Cumul des prix

Les 10 premiers du classement scratch et les 5 premières féminines du triathlon **distance M** ne pourront pas cumuler les récompenses des classements catégories Vétérans et Vétérantes.

Article 11 : INSCRIPTION EN LIGNE

Disposition commune aux 3 épreuves :

Lors de votre inscription en ligne, si vous ne joignez pas votre certificat médical, suite au message de relance que vous recevrez, vous avez un délai d'un mois pour le réinsérer dans l'espace qui vous est réservé.

A défaut votre inscription sera annulée, une pénalité de 10€ sera déduite du remboursement de votre inscription sauf raison médicale (inaptitude à la pratique du triathlon)

ACCESSIBILITE AUX EPREUVES

COÛTS ET MODALITES D'INSCRIPTIONS

Triathlon M Individuel

Ouverts aux athlètes né(e)s au plus tard le 31/12/2004

COÛT TRIATHLON distance M individuel hors frais de transaction

- **Licenciés F.F TRI** : 40 euros (joindre photocopie de la licence)
- **Non licenciés F.F TRI** : 60 euros (Pass journée obligatoire compris). Fournir certificat médical **autorisant la pratique du triathlon en compétition** (validité du certificat < 1an)

Triathlon S Individuel

Ouverts aux triathlètes né(e)s au plus tard le 31/12/2006

COÛT TRIATHLON Distance S Individuel Hors frais de transaction

- **Licenciés F.F TRI** : 28 euros (joindre photocopie de la licence)
- **Non licenciés F.F TRI** : 33 euros (Pass journée obligatoire compris). Fournir certificat médical autorisant « **la pratique du triathlon en compétition** » (validité du certificat < 1an)

Triathlon distance S en Relais de type B

COÛTS TRIATHLON Distance S en Relais de Type B

Equipes Relais (1Nageur – 1 cycliste – 1 coureur à pieds)

Nota : Une équipe Relais peut aussi être composée de 2 Triathlètes. Dans ce cas, 1 des 2 Triathlètes pratique 2 disciplines et s'acquitte de la somme cumulée des 2 disciplines qu'il pratique.

Article 7.2.2 de la réglementation sportive 2022 :

Epreuves relais de type B :

Modification des distances maximales autorisées **pour une seule discipline.**

Epreuve ouverte

Aux minimes nés au plus tard le 31/12/2008 : Distance S

Tarif hors frais de transaction

Engagement de l'équipe 45€

Que vous soyez Licenciés ou Non licenciés FF TRI, 2 ou 3 par équipe il vous en coûtera 45€ y compris le pass journée obligatoire.

Fournir Photocopie de la licence pour les licenciés ou certificat médical pour les non licenciés.

ATTENTION la mention suivante «**apte à la pratique du triathlon en compétition** » doit figurer sur le certificat (validité du certificat < 1an)

Dispositions communes :

Lors de la remise des dossards, un lot sera remis à chaque participant.

Article 12 : Annulation ou modification de la participation par le concurrent.

Conditions :

- 1-1 Les **annulations** seront possibles **jusqu'au 19 juin 2022** uniquement pour raisons médicales ou évènement familial grave et sur présentation d'un justificatif.
- 1-2 Le remboursement de l'inscription se fera sur le montant réglé minoré d'une retenue de 5€ (frais de gestion).
- 1-3** Les changements d'épreuve sont possibles jusqu'au **19 juin 2022** sur demande du participant en fonction des places disponibles. Un forfait supplémentaire de 5€ sera demandé au participant.

Article 13 : Annulation ou modification de l'épreuve par l'organisation

- Si malheureusement, l'organisateur devait annuler l'épreuve, chaque triathlète serait intégralement remboursé de ses frais d'engagement (hors frais de transaction).
- Si pour une raison majeure, l'épreuve de natation devait être annulée dans l'une ou l'autre des épreuves, l'organisateur organiserait un Duathlon, course à pied, vélo et course à pied (le nageur de l'équipe relais réalisera le premier parcours course à pied).
- En cas de conditions climatiques exceptionnelles (crue, canicule..) ou arrêtés municipaux ou préfectoraux de dernières minutes, l'organisateur se réserve le droit de modifier les distances ou d'annuler une discipline. Dans ce cas, sauf annulation totale de l'épreuve, aucune demande d'indemnisation de la part d'un participant ne sera acceptée et les primes des records ne seront pas attribuées. La grille des récompenses ne changera pas.

Article 14 : Droit à l'image

- Par la présente inscription, chaque participant autorise expressément l'organisateur du Triathlon de Nouâtre, ainsi que ses ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Triathlon de Nouâtre et sur tous les supports –y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires - dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur - y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Dans le cas où le participant refuserait de céder son droit à l'image, il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au minimum 2h00 avant le 1er départ du Triathlon de Nouâtre.

Article 15 : Acceptation du règlement

Les participants acceptent en toutes circonstances de se soumettre aux décisions de l'organisateur et des arbitres, en fonction de l'urgence de la situation.

Le triathlète comprend qu'en acceptant les conditions du règlement de l'épreuve via le site Internet d'inscription, il accepte ce même règlement dans son intégralité.